Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260210-2026_025_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 FEVRIER 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DIX FEVRIER, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 4 février 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Joël CARDIN *(suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente)*, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Catherine TIENGOU, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT, Fabien VITEL.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- David L'HOMME donne pouvoir à Suzanne BOURDÉ,
- Christelle LEVY-ROBERT donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Éric MOISAN donne pouvoir à Gwenaëlle AOUTIN,
- Yves RUFFET donne pouvoir à Paulette BEUREL,
- Yvon BERHAULT, Josyane BERTIN, Thibault CARFANTAN, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Marc LE GUYADER.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Jérémy BOULARD

Délibération n°2026-025

Membres en exercice : 69 Présents : 56 Absents : 13 Pouvoirs : 7

TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES
AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT (ALEC) – CONVENTION D'APPLICATION 2026

La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte octroie aux Etablissements publics de Coopération Intercommunale *(EPCI)* un rôle prépondérant dans le domaine de l'efficacité énergétique

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260210-2026_025_DELIB-DE

et du changement climatique. Les EPCI sont ainsi appelés à animer et coordonner sur leur territoire des actions dans le domaine de la transition énergétique.

Lamballe Terre & Mer, membre fondateur de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc *(ALEC)* a approuvé son Plan Climat Air Energie Territorial *(PCAET)* le 9 juillet 2024 et vise ainsi à définir et mettre en œuvre une stratégie énergétique durable pour le territoire.

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat se donne pour objet de contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique en encourageant et en accompagnant localement la transition énergétique sur le territoire du Pays de Saint-Brieuc et de Leff Armor Communauté. Pour ce faire, l'association peut entreprendre, sous l'impulsion et le contrôle de ses membres adhérents, des actions visant à la maîtrise de la demande d'énergie *(via la sobriété et l'efficacité énergétique)*, au développement des énergies locales et renouvelables, à la lutte contre la précarité énergétique, etc.

Partageant des préoccupations communes, l'ALEC et Lamballe Terre & Mer ont souhaité poursuivre ce partenariat par le biais d'une convention-cadre 2024-2027 visant à soutenir le déploiement des lissions de l'ALEC sur le territoire. Cette convention-cadre est complétée par des conventions annuelles d'application qui déclinent le programme d'actions de l'ALEC22, son budget et la contribution financière de Lamballe Terre & Mer ainsi que les modalités de versement.
Pour 2026, le programme d'actions se décline de la façon suivante :

- Animation territoriale pour la transition énergétique, 18 100 €
- Conseil en Energie Partagé, service dédié aux communes adhérentes à l'ALEC, 44 000 €
- Conseil en Energie Partagé, patrimoine de Lamballe Terre & Mer, 13 000 €
- Animation territoriale pour la rénovation énergétique de l'habitat, 99 500 €
- Lutte contre la précarité énergétique *(SLIME),* 45 000 €

Le montant total des participations versables par Lamballe Terre & Mer à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat, pour l'année 2026 est forfaitaire et s'élève à 219 600 €. Les modalités de versements sont les suivantes :

- Un premier acompte de 50% de la subvention à la signature de la convention.
- Un second acompte de 30% de la subvention au dernier trimestre de l'année, sur la base d'un appel de fonds intermédiaire de l'ALEC.
- Le solde sur présentation d'un bilan des actions réalisées.

Vu :

- La délibération n°2024-063 du 28 mai 2024, approuvant les modalités et définissant le cadre des relations entre Lamballe Terre & Mer et l'ALEC pour la période 2024-2027 et validant le versement d'une subvention de 193 500 € en 2024,
- La délibération n°2024-199 du 10 décembre 2024, validant l'avenant à la convention annuelle 2024 et le versement d'une subvention complémentaire dans la limite de 4 500 €,
- La délibération n°2025-117 du 8 juillet 2025, validant le versement d'une subvention de 214 720 €,

Considérant :

- L'avis favorable du Bureau communautaire du 27 janvier 2026,
- La transmission du projet de convention aux Conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- VALIDE le versement d'une subvention de 219 600 € en 2026,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260210-2026_025_DELIB-DE

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 24 FEV. 2026
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

